



III

**PROTOCOLE RELATIF À LA CONVENTION D'ARMISTICE VISANT
L'OBLAST DE PETSAMO, SIGNÉ PAR LE ROYAUME-UNI,
L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES ET
LE CANADA**

Lors de la signature de la Convention d'Armistice avec le Gouvernement finlandais, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes sont convenus de ce qui suit:

En ce qui concerne la restitution à l'Union Soviétique par la Finlande de l'ancien territoire soviétique de l'Oblast de Petsamo (Pechenga) et le transfert consécutif à l'Union Soviétique de la propriété des mines de nickel exploitées dans ledit territoire, au profit des sociétés "Mond Nickel Company" et "International Nickel Company of Canada" (y compris tous les biens et installations faisant partie de ces mines), le Gouvernement soviétique versera par fractions égales au Gouvernement du Canada, au cours des six années qui suivront la date de la signature du présent protocole, la somme de vingt millions de dollars des États-Unis, à titre d'indemnisation complète et définitive des sociétés susmentionnées. Aux fins de ce règlement la valeur du dollar des États-Unis sera calculée à raison de 35 dollars pour une once d'or.

Fait à Moscou, le 8 octobre 1944, en trois exemplaires, chacun en langues russe et anglaise, les textes anglais et russe faisant également foi.

Pour le Gouvernement du Royaume-Uni:

ARCHIBALD CLARK KERR

Pour le Gouvernement du Canada:

L. D. WILGRESS

*Pour le Gouvernement de l'Union des Républiques
Socialistes Soviétiques:*

V. G. DEKANOZOV